



CP 226

PLUS DE POUVOIR D'ACHAT

Malgré les décisions néfastes de ce Gouvernement pour porter atteinte à votre pouvoir d'achat avec le saut d'index, nous sommes tout de mêmes parvenus, l'an passé, à conclure une convention sectorielle améliorant votre pouvoir d'achat à partir de cette année.

Chèques-repas : € 1 de plus

À partir de janvier 2016, chacun a droit à € 1 de chèque-repas supplémentaire par jour presté.

Dans les entreprises disposant déjà d'un régime de chèques-repas, cela signifie que la valeur faciale par chèque sera désormais augmentée d'€ 1. Il s'agit donc d'un avantage net d'€ 1 par jour presté.

Dans les entreprises où aucun chèque-repas n'a encore été octroyé, il convient obligatoirement d'introduire ce système à partir de janvier. La valeur faciale par chèque-repas doit dans ce cas certainement s'élever à € 2,09 dont € 1,09 à charge du travailleur. Donc, un avantage net d'€ 1 par jour presté.

Augmentation de votre salaire brut de € 15

À partir du 1^{er} mai de cette année, les salaires bruts seront augmentés de € 15, y compris les barèmes sur le plan sectoriel et des entreprises.

Le pouvoir d'achat est et reste important

Comme SETCa, nous continuons d'affirmer que le saut d'index décidé par ce Gouvernement est antisocial et contreproductif sur le plan économique. En effet, le pouvoir d'achat est un carburant important pour le moteur économique. Le tax shift décidé par le Gouvernement, qui aura aussi, à partir de janvier, un certain effet positif sur votre salaire net, est insuffisant pour compenser la perte occasionnée par le saut d'index. Ceci, sans oublier les factures supplémentaires que vous devrez payer (TVA sur l'électricité, taxes diverses).



